

Membres du comité scientifique et d'organisation :

Victor Le Breton-Blon, *Univ. Paris Nanterre, IDHES (UMR 8533)*

Justine Chauvel, *Univ. Paris-Panthéon-Assas, IHD (UMR 7184)*

Mathilde Lemée, *Univ. de Limoges, OMIJ (EA 3177)*

François Waquet, *Univ. Paris-Panthéon-Assas IHD (UMR 7184) et Collège de France*

Diane Baudoin, *Univ. Paris-Panthéon-Assas, IHD (UMR 7184) et UVSQ Paris-Saclay, Dante*

Jérôme Hecker, *Univ. Paris-Panthéon-Assas, IHD (UMR 7184)*

Manon Sérén, *Univ. Savoie Mont Blanc, CERDAF (EA 4143)*

Contact – asso.fjhd@gmail.com

L'INSCRIPTION EST NÉCESSAIRE POUR ACCÉDER AU CENTRE PANTHÉON



**LA NORMATIVITÉ AU FÉMININ :
ENTRE RIGUEUR ET LATITUDE DU DROIT**



31 mars 2026

Centre Panthéon, 12 place du Panthéon 75005 Paris

Salle des Conseils, 2e étage

9h00 **Accueil des participants**
9h30-10h00 **Propos introductifs de l'association**

Session 1 : L'écriture de la norme sans les femmes

Sous la présidence de Corinne Leveaux-Teixeira, *professeure d'histoire du droit à l'Université d'Orléans.*

10h00-10h20 Gaëtan Ravoniarison, *doctorant en histoire du droit à l'Université Paris-Panthéon-Assas* – « Les femmes ne font ni lois ni coutumes. » *Virorum prudentium* » et l'effacement de la capacité normative des femmes chez les docteurs médiévaux.

10h20-10h40 Baptiste Robaglia, *doctorant en histoire du droit à l'Université Paris-Panthéon-Assas* – Penser autrement le

statut de la femme mariée par la fiction : l'exemple des *Ordonnances generales d'amour* (1563) d'Étienne Pasquier (1529-1615).

10h40-11h00 **Discussion**

11h00-11h30 **Pause**

Session 2 : La pratique féminine de la norme

Sous la présidence de Claire Bouglé-Le Roux, *professeure d'histoire du droit à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ Paris Saclay)*.

11h30-11h50 Jan Borrego, *doctorant en histoire du droit à l'Université Paris-Panthéon-Assas* – La prêtresse et le pseudo-magistrat : la confrontation entre une Vestale et un tribun de la plèbe.

11h50-12h10 Lucas Froli, *docteur en histoire du droit et enseignant-chercheur contractuel à l'Université de Montpellier* – La réception de la loi sur le divorce du 20 septembre 1792 par les femmes dans l'Hérault durant la Révolution et le Consulat (de 1792 à 1803).

12h10-12h30 Samantha Pratali, *maître de conférences en histoire du droit à l'Université Catholique de Lille* – Demander sa radiation du registre des mœurs durant la III^e République. Étude à partir des archives départementales du Rhône.

12h30-13h00 **Discussion**

13h00-14h30 **Pause méridienne**

Session 3 : La norme à l'épreuve de la différenciation sexuée

Sous la présidence de Nicolas Laurent-Bonne, *professeur d'histoire du droit à l'Université Paris-Est Créteil*.

14h30-14h50 Marie-Charlotte Julien, *docteure en histoire du droit et chercheuse postdoctorale à l'Université de Strasbourg* – Le

dispositif normatif de la maternité ouvrière, entre silence et ingérence (1866-1919).

14h50-15h10 Alexandre Lucidarme, *maître de conférences en droit privé et sciences criminelles à l'Université de Strasbourg* – L'inscription du féminicide dans le Code pénal français : un symbole fort, une utilité juridique incertaine.

15h10-15h30 Mélanie Clément-Fontaine, *professeure de droit privé et sciences criminelles à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ Paris Saclay)* – Un droit égalitaire appliqué dans un monde inégal : le droit d'auteur et la participation différée des femmes à la production du droit.

15h30-16h00 **Discussion**

16h00-16h30 **Pause**

Session 4 : Au-delà de la norme

Sous la présidence d'Anne-Charlotte Martineau, *chargée de recherche CNRS à l'Université Paris Nanterre et à l'ENS de Paris*.

16h30-16h50 Fleur Ferrere (*sociologue, chargée de cours à l'Université Lumière Lyon 2*) – Entre normativité juridique et expérience vécue : la magistrature face aux psychotraumatismes des violences sexuelles.

16h50-17h10 Gabrielle Villeneuve (*doctorante en droit privé et sciences criminelles à l'Université Libre de Bruxelles et Paris-Panthéon-Assas*) – La condamnation des pratiques traditionnelles préjudiciables par le droit international ou la normativité racialisante de la lutte contre les violences de genre.

17h10-17h30 **Discussion**

17h30-18h00 **Propos conclusifs** par Sophie Démare-Lafont, *professeure d'histoire du droit à l'Université Paris-Panthéon-Assas*.